

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 28
Pouvoirs : 5
Votants : 33

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 26/10/2018

Le 5 novembre 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Hubert BONNET (Pouvoir Béatrice GUERIN), Yann GALLAY (Pouvoir Claude TRASSARD), Olivier EYRAUD, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Raymond MOUSSY, Michel RAYMOND (Pouvoir Isabelle ACHARD), Chantal NOEL, Dominique VIAL.

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERT.

OBJET : TRANSPORT – Avenant n°3 à la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA! en Région Auvergne – Rhône Alpes

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et des Transports rappelle que depuis plus de dix ans, la démarche OùRA ! fédère les autorités organisatrices de transport et de mobilité (AOM) volontaires du territoire rhonalpin dans l'objectif de fluidifier les parcours voyageurs et de leur offrir un bouquet de services de mobilité.

Cette coopération pilotée dès son démarrage par la Région Rhône-Alpes, s'est concrétisée, en phase 1 (2005/2011) par différentes réalisations :

- La mise en œuvre de la carte OùRA!, support commun de la mobilité en Rhône-Alpes ;
- L'inauguration en septembre 2010, à Valence, d'une plateforme régionale pour la réalisation des tests d'interopérabilité OùRA! ;
- La mise en place de nombreuses tarifications intermodales ;
- La mise en place de systèmes d'informations multimodaux, bassin par bassin.

La phase 2 (depuis 2012) de cette démarche a permis la conception et la mise en œuvre d'un dispositif de distribution mutualisé au bénéfice des 26 autorités organisatrices partenaires du projet. Cela s'est traduit par l'achat de prestations mutualisées dans le cadre d'un groupement de commande piloté par la Région Rhône-Alpes pour le compte de tous les partenaires. Cette étape a permis la fourniture d'un dispositif mutualisé de distribution OùRA! incluant la Centrale OùRA! (pour les échanges de données entre les partenaires) et le Système Billettique Mutualisé pour les réseaux non encore équipés. Ce marché de « mise en œuvre, exploitation et maintenance du dispositif mutualisé OùRA ! » a été confié en 2014 au groupement industriel Conduent – Orange Business Service pour la période 2014-2022. Par ailleurs, la Région a conclu au bénéfice de la Communauté OùRA ! des marchés pour des missions d'accompagnement (technique, juridique et financier) ainsi que pour garantir le bon fonctionnement de l'interopérabilité (gestionnaire de la plateforme régionale de tests et pilote opérationnel de l'interopérabilité, gestionnaire de la Centrale OùRA!).

Dans ce cadre, la Région a proposé aux AO partenaires d'OùRA !, d'adhérer à une convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA! (en date du 3 juillet 2012) et à un groupement de commandes pour l'achat de prestations communes pour l'exploitation commune d'OùRA! (en date du 3 juillet 2012).

La CCSV à l'origine, puis la CCDSV au titre de sa compétence transports, s'est engagée dans la démarche OùRA! aux côtés de la Région et des AOM partenaires, en approuvant la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA! et en adhérant au groupement de commandes d'achat de prestations pour l'exploitation commune d'OùRA!.

La convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA ! a fait l'objet d'un avenant 1 (en date du 4 mars 2015) et d'un avenant 2 (signé le 25 octobre 2016).

La convention de groupement de commande a fait l'objet d'un avenant 1 (en date du 4 mars 2015) et un avenant 2 est prévu en même temps que le présent avenant.

La phase 3 de développement d'OùRA ! s'inscrit dans un contexte territorial qui a connu des mutations profondes, notamment la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, le transfert de compétences des réseaux départementaux à la Région ainsi que l'élargissement et la création de nouvelles autorités organisatrices de la mobilité. Par ailleurs, la Région voit son rôle de cheffe de file de l'intermodalité renforcée dans les évolutions législatives récentes.

C'est pourquoi, en 2018, la Région Auvergne – Rhône Alpes souhaite faire évoluer le partenariat OùRA ! en permettant l'entrée de nouveaux partenaires dans la communauté OùRA !. Il s'agit ainsi de conforter l'ambition d'un service OùRA ! performant et adapté aux besoins des territoires, et élargi à tous les champs de la mobilité (vélos, parkings, covoiturage, autopartage).

Par le présent avenant 3 à la convention-cadre, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019, 19 AOM deviennent membres de la Communauté OùRA !

Ainsi le nombre de partenaires OùRA ! passe de 27 à 40 :

- La convention de 2012 comptait 27 signataires (27) ;
- Parmi eux, l'agglomération de Villefranche et le Département du Rhône ne sont plus membres de la Communauté OùRA ! car ils ont confié la gestion de leurs réseaux de transport au Syndicat Mixte des Transports du Rhône (cf. avenant 1) qui lui-même a été dissout au profit du SYTRAL (cf. avenant 2). Il en va de même des Départements de l'Ardèche, de la Drôme, de la Savoie et de la Haute Savoie qui ont transféré leur compétence de transports interurbain et scolaire à la Région (-6) ;
- 19 collectivités et syndicats rejoignent le partenariat (+19).

La nouvelle composition de la Communauté OùRA ! est indiquée à l'article 16.

Le Comité de Pilotage OùRA ! lors de sa réunion du 2 juillet 2018 associant les partenaires d'OùRA ! phase 2 et les nouveaux partenaires a tracé une feuille de route pour la Communauté OùRA ! élargie articulée autour de trois axes :

- Faire évoluer la gouvernance, les outils et les référentiels OùRA ! pour garantir l'intégration des nouveaux entrants et notamment les accompagner pour l'interopérabilité de leur système billettique ;
- Poursuivre les déploiements et l'innovation, avec notamment le développement de nouveaux services ;
- Décliner le service OùRA ! dans les bassins de vie afin de répondre aux besoins des territoires.

Cet avenant aura les conséquences financières suivantes pour la CCDSV : une dépense de 7130.19 € HT (contre 16 359.23 € auparavant) pour l'exploitation technique et la maintenance du SBM car le coût est réparti sur plusieurs AOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** l'avenant n°3 à la convention approuvant la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA! .
- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que tous documents y afférents.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **- 9 NOV. 2018** A Trévoux, le 05/11/2018
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20181105-2018C110-TR
Affichage le : **- 9 NOV. 2018**

**Le Président,
Bernard GRISON**

